

Madame, Monsieur,

Concernant les différentes options possibles pour la conception du cadre législatif visant à l'objectif de 130 g/km, grâce à la technologie automobile et 120 g/km grâce à l'adjonction des comportements, je suggère.

- Abaissement et homogénéisation de la limitation de vitesse sur autoroute (110 km/h).
- Taxe environnement au péage routier, en complément du tarif appliqué, quand le conducteur est la seule personne à bord et que son véhicule dépasse **110 g/km** (représentant 20% du prix).
- Contrôle de la vitesse moyenne par différence entre heure de sortie et heure d'entrée sur l'autoroute.
- Chaque constructeur automobile doit intégrer sur tous ses véhicules, les technologies les plus performantes en matière d'économie de carburant, que peuvent avoir mis en oeuvre les autres constructeurs (moteur hybride, fonction stop & start, dernier rapport de boîte dédié à l'autoroute,...)
- Les accessoires et autres éléments de "style" pouvant nuire à la consommation doivent faire l'objet d'une taxe environnement significative (5% de la valeur du véhicule pour chaque éléments). Ceci peut concerner : les climatisations, les montes de pneus surperformants par rapport aux performances de la voiture...
- Véhicules bridés à 150 km/h.
- Intégration d'une notice explicative sur la consommation, dans le guide du véhicule (surconsommation à froid, rappel du coût du kilomètre parcourus etc...).
- Intégrer l'éco-conduite dans le permis de conduire. Le permis actuel permettant de conduire pendant 2 ans, mais pour avoir une valeur définitive, il faut le compléter d'un permis "eco-conduite".
- L'achat de la première voiture ne peut être qu'une voiture correspondant aux objectifs minimas actuels de 140 g/km.
- Soutien, sous forme de crédit d'impôt, à l'adhésion à un service d'automobile partagée.
- Généralisation des péages urbains.
- Interdiction des camions de grosse taille en ville afin de favoriser le transport par le rail.

Vous remerciant d'avoir pris le temps de me lire.

Jérôme AUDOUIN